

MAIRIE D'EGLIGNY
77126

Tél : 01.60.67.32.91
Fax : 01.64.01.34.88

N° 2021-0702

**ARRETE PORTANT INTERDICTION D'ARRET ET DE
STATIONNEMENT AUX ABORDS DE L'ECOLE D'EGLIGNY**

Le Maire d'Egligny,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre communes, départements, les régions et l'Etat,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.11 ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens,

Considérant que par mesure de sécurité il y a lieu d'interdire, l'arrêt et le stationnement aux abords de l'école primaire « LES HIRONDELLES »,

ARRETE :

Article 1 : A l'exception des services de secours, le stationnement des véhicules de tous genre y compris les 2 roues, est interdit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 8h45 et de 11h45 à 12h30, de 13h30 à 14h15 et de 16h45 à 17h15, rue saint Félicien devant la Mairie et les 2 classes d'écoles .

Article 2 : Les panneaux portant interdiction seront apposés.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté donneront lieu à l'établissement de rapports ou procès-verbaux de constatations et seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera porté à l'affichage conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune d'Egligny.

Article 5 : Les Officiers de Police Judiciaire et notamment les agents de Police Nationale ou de la Gendarmerie Nationale sont chargés de l'application du présent arrêté.

Article 6 : Copie de cet arrêté sera transmise à :

- Mme la Sous-Préfète de Provins,
- Commandant de la Gendarmerie de Donnemarie-Dontilly,
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de la Seine et Marne,
- M. le Directeur des Service du SAMU de Seine et Marne.

Fait à Egligny le 31/07/2021

Mme Le Maire,
Christine LEMORE

